

Société Villageoise de Brent et Environs (SVBE)

Tarifs de location des salles de « La Laiterie »

Salle du rez-de-chaussée avec office

Capacité maximum 40 personnes, accessible aux handicapés

	Membres SVBE	Habitants de la commune Montreux	Extérieurs à la commune de Montreux
Location à la demi-journée (matin ou après-midi), max 4 heures, sauf vendredi, samedi et dimanche	CHF 60.-	CHF 70.-	CHF 90.-
Location à la journée	CHF 100.-	CHF 130.-	CHF 150.-

Salle 1^{er} étage

Capacité maximum 25 personnes

Location à l'heure	CHF 20.00	CHF 25.00	CHF 30.00
Location à la demi-journée (matin ou après-midi), max 4 heures, sauf vendredi, samedi et dimanche	CHF 50.00	CHF 60.00	CHF 80.00
Location à la journée	CHF 80.00	CHF 90.00	CHF 110.00

Exceptions :

1. Pour chaque location, les responsables des activités suivantes payeront une somme symbolique de CHF **10.00** :
 - les activités de la Société Villageoise de Brent et Environs
 - les rencontres des habitants de Brent pour des activités à caractère social
 - les séances en vue d'organisation de manifestations publiques au village
 - les réunions des Taquà venir
 - les réceptions après concerts ou célébrations à la Chapelle
 - les assemblées de la Société de Jeunesse de Brent
 - les assemblées de l'Amicale des pompiers de Brent et Environs
 - les assemblées du Syndicat du Menu Bétail de Vevey-Montreux
2. Les utilisateurs réguliers peuvent bénéficier d'un forfait annuel en fonction de la nature de l'activité et de la fréquence d'utilisation. La SVBE statue de cas en cas.

./.

Complément aux tarifs de location (montants valables pour tous) :

Dépôt de garantie :

Un dépôt de garantie de CHF 150.00 est demandé en sus du montant de location. La restitution intervient dans le mois qui suit la location.

Frais d'annulation de location :

Pour toute annulation de location par le locataire dans les 2 semaines qui précèdent la manifestation, la totalité du montant de location sera dû.

Remplacement de la vaisselle :

Le tarif est le suivant pour le remplacement de vaisselle cassée ou perdue :

– Verre	CHF 2.00
– Tasse / sous-tasse	CHF 3.00
– Assiette	CHF 5.00
– Bol	CHF 4.00
– Couvert	CHF 3.00

Nettoyage complémentaire :

Tout nettoyage complémentaire devant être effectué par l'intendant sera facturé selon la durée, mais au minimum CHF 100.00.

Heure de fermeture :

Par respect pour le voisinage, l'utilisation des salles n'est possible que jusqu'à minuit.

Toutes déprédations ou tous autres dégâts non prévus ci-dessus seront facturés au prix coûtant au locataire.

Définition du « Membre de la Société Villageoise de Brent et Environs » :

Selon les statuts, seules ont la qualité de membre les personnes physiques majeures qui ont payé la cotisation de l'année en cours entre le 1^{er} janvier et l'assemblée générale annuelle au plus tard. Cette qualité est valable depuis ladite assemblée générale jusqu'à la veille de l'assemblée suivante.

Ce document fait partie intégrante du contrat de location passé entre la SVBE et le locataire.